

Chine

La montée de l'influence internationale de la Chine, une manifestation de ses contradictions économiques et sociales internes ?

Clément SÉHIER¹

Le lancement en 2013 des « Nouvelles routes de la soie » par Xi Jinping constitue l'un des phénomènes géopolitiques majeurs de la décennie qui s'achève. Ce projet au long cours, dénommé officiellement « *yi dai yi lu*² », est une étape majeure de l'affirmation chinoise dans les relations internationales. Il est prévu que la réalisation de ces « Nouvelles routes de la soie » s'achève en 2049, année hautement symbolique du centenaire de la République populaire de Chine. Le gouvernement chinois entend multiplier la construction d'infrastructures dans l'énergie, les transports et les télécommunications dans plus de 80 pays, en s'appuyant sur le savoir-faire de ses entreprises et sur les réserves de change accumulées grâce à plusieurs années d'excédents de la balance commerciale. Depuis lors, la montée en puissance chinoise est abondamment commentée, suscitant crainte et admiration.

Montée en puissance chinoise en Asie et dans le monde

La Chine apparaît ainsi comme le premier État capable de faire contrepoids aux États-Unis depuis la fin de la guerre froide. Certains interprètent cette situation renouvelée comme une volonté de revanche de la Chine sur les « traités inégaux » imposés par les puissances coloniales au XIX^e siècle, cette perte de souveraineté ayant durablement marqué l'imaginaire politique chinois. Lors de leurs déplacements en Afrique et en Amérique latine, les dirigeants chinois n'hésitent d'ailleurs pas à mobiliser dans leurs discours une rhétorique ravivant la sémantique du mouvement des non-alignés. Ils s'y posent dorénavant comme un partenaire commercial indispensable et entrent en compétition avec les intérêts économiques et politiques établis de longue date dans ces pays par les puissances occidentales.

1. Maître-assistant associé, Institut Mines Télécom Lille-Douai, économiste au laboratoire Clersé (Université de Lille, CNRS, UMR 8019), clement.sehier@imt-lille-douai.fr.

2. Notons que contrairement à l'appellation française, les dénominations chinoise et anglo-saxonne (Belt and Road Initiative, BRI) ne font pas référence à l'expression « route de la soie », utilisée par l'Allemand Ferdinand von Richthofen au XIX^e siècle.

À plus court terme, la priorité consiste à s'imposer comme une puissance régionale incontournable. C'est donc d'abord sur le continent asiatique que se déploient les principaux projets. Symboliquement, les deux discours fondateurs des Nouvelles routes de la soie ont été prononcés en 2013 par Xi Jinping à Astana (Kazakhstan) pour les voies terrestres, puis à Jakarta (Indonésie) pour les routes maritimes. Pour l'instant, plus de 60 % des projets d'investissement sont destinés à l'Asie, qu'il s'agisse d'accroître l'influence chinoise auprès des anciennes républiques soviétiques d'Asie centrale, de renforcer la dépendance économique des pays de l'Association of Southeast Asian Nations (ASEAN, Association des nations du Sud-Est asiatique) bordant la « mer de Chine », sur laquelle Pékin n'hésite plus à affirmer sa souveraineté avec véhémence, ou encore de déployer sa présence au Pakistan, provocation ultime aux yeux du voisin indien³. Ces motivations diverses se rejoignent dans l'ambition de redessiner les équilibres établis depuis les années 1990. La chute du voisin soviétique ne s'est en effet jusqu'à présent pas traduite par l'émergence d'un monde multipolaire, mais plutôt par l'affirmation de l'hégémonie américaine, et plus largement du monde occidental. En plus de renforcer leur contrôle sur les institutions publiques internationales (Organisation mondiale du commerce, Fonds monétaire international et Banque mondiale notamment),

les grandes firmes multinationales et institutions financières de ces pays ont joué au cours des années 1990 un rôle de plus en plus important dans la définition des normes de la mondialisation. La création de l'Asian Infrastructure Investment Bank (AIIB, banque asiatique d'investissement dans les infrastructures), dont les opérations ont débuté en 2016, et les négociations pour faire reconnaître la place du yuan dans les transactions financières internationales, témoignent de cette volonté de peser dans l'élaboration des règles internationales. Les ambitions géopolitiques de la Chine peuvent amener les observateurs à sous-estimer une autre forme de rationalité, cette fois-ci plus strictement économique et endogène à la Chine : les investissements – et délocalisations – vers l'étranger sont également une tentative de réponse à la montée des contradictions internes à la forme du capitalisme chinois⁴. Dans cette contribution, nous montrons que la volonté de transformer le mode de croissance chinois, affirmée depuis une décennie, est encore loin d'être atteinte. Dans ce contexte, l'affirmation de la puissance chinoise à l'international peut être interprétée comme une fuite en avant face à la difficile transition vers un mode de développement plus durable. Au-delà des retombées strictement économiques et commerciales, on commence à percevoir les coûts sociaux et environnementaux subis par les populations des voisins asiatiques et d'autres continents.

3. La Chine est un acteur central au Cachemire depuis le conflit qui l'opposa à l'Inde en 1962. Elle a alors pris le contrôle de la région de l'Aksai Chin, revendiquée par l'Inde, et y maintient une présence militaire. Elle accorde surtout un soutien de longue date au Pakistan dans ses revendications territoriales contre l'Inde. Le regain des tensions en août 2019 est venu rappeler l'instabilité chronique de la région depuis plus de 70 ans.

4. Cette contribution approfondit l'hypothèse de l'économiste Robert Boyer (2015) selon laquelle la puissance d'un pays donné peut être comprise comme la capacité à faire reposer sur d'autres les contradictions inhérentes à son mode de développement. Le prolongement du cadre analytique de la théorie de la régulation à la sphère géopolitique l'amène à prévoir que les relations économiques internationales seront de plus en plus influencées par les transformations du régime socioéconomique chinois.

La réorientation de la croissance chinoise : un objectif contrarié

Le temps de la croissance à deux chiffres de l'économie chinoise est désormais révolu, et la tendance ne devrait pas s'inverser dans les années à venir. Lors de l'accession de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2001, cette croissance était d'abord tirée par les exportations, avant que les plans d'investissement du gouvernement ne viennent compenser la diminution de la demande mondiale liée à la crise de 2008-2009. Depuis lors, les dirigeants chinois ambitionnent de réorienter le régime de croissance vers la demande domestique (Zhang, 2016). Cet objectif passe notamment par un partage de la valeur ajoutée plus favorable aux travailleurs, en particulier aux plus précaires d'entre eux, dont la pension à consommer est la plus forte.

En Chine, les salaires minima – souvent la norme en vigueur dans l'industrie et les services à faible valeur ajoutée – sont fixés localement, prenant en compte différents critères tels que le coût de la vie, le salaire médian et les tensions sur le marché du travail. En imposant ses directives, le gouvernement central est néanmoins parvenu à enclencher une hausse régulière des minima salariaux au lendemain de la crise de 2008-2009, avec le double objectif de contenir les tensions sociales et de relancer la demande domestique. À première vue, les résultats peuvent paraître probants : le salaire minimum nominal a depuis quasiment doublé dans les grandes villes telles que Pékin, Shanghai et Canton, où il s'établit dorénavant au-delà de 2 000 RMB (environ 260 euros).

Mais les localités moins attractives n'ont pu suivre ce rythme, et le niveau du salaire minimum reste deux fois moindre dans certaines provinces de l'intérieur du pays (China Labour Bulletin, 2019a). La tendance est par ailleurs à un ralentissement de ces augmentations, les salariés subissant la compétition que se livrent les différentes localités pour attirer les investisseurs. La province du Guangdong, fer de lance du développement industriel depuis les années 1980, et particulièrement exposée à la concurrence des pays d'Asie du Sud-est, a par exemple gelé les hausses salariales entre 2015 et 2018.

Selon les données du Bureau national des statistiques (BNS), les hausses de salaire minimum sont néanmoins globalement impressionnantes : elles ont atteint près de 13 % en moyenne annuelle sur la période 2010-2015, même si ces chiffres ne concernent que les résidents urbains, et ne prennent pas en compte les travailleurs-migrants non enregistrés (voir note 5) qui, pour la plupart, occupent des emplois informels. Deux éléments doivent toutefois nous amener à relativiser ces hausses des salaires minima. D'une part, le coût de la vie a augmenté rapidement sur la période, en particulier le prix des loyers et des biens de première nécessité, un phénomène qui affecte en premier lieu les travailleurs informels et qui vient limiter la hausse des salaires réels. D'autre part, le niveau des prestations sociales reste très faible. Les migrants de l'intérieur, employés en dehors de leur zone d'enregistrement de résidence (*hukou*)⁵, et qui représentent l'essentiel de la main-d'œuvre dans les secteurs de l'industrie manufacturière, de la construction et de la livraison, bénéficient d'un très maigre filet de protection sociale (encadré 1).

5. Le système de *hukou*, dispositif de contrôle des migrations internes hérité de l'époque maoïste, prive les travailleurs migrants de l'essentiel de leurs droits sociaux en ville (accès à la santé, à l'éducation des enfants, etc.).

Encadré 1

Le lent développement de la protection sociale

À l'époque socialiste, la prise en charge du logement, de la santé et de l'éducation était assurée au niveau de l'unité de production – les *danwei* dans les villes, et les communes populaires à la campagne. Mais les privatisations et les restructurations du secteur public des années 1990 ont conduit au démantèlement de ces filets de protection. Alors que la priorité était donnée à la croissance économique et à l'enrichissement personnel par la mise au travail capitaliste, le gouvernement chinois a initié dans les années 2000 le glissement vers des dispositifs d'assurance sociale basés sur les contrats de travail individuels. Cette dynamique s'est renforcée en 2011, avec l'adoption de la « loi sur l'assurance sociale » visant la mise en place d'un système d'assurance sociale universelle, couvrant cinq domaines (retraite, santé, maternité, accidents du travail et chômage). Les provinces et municipalités chinoises se voient déléguer la gestion de ce système, qui repose sur les cotisations des employeurs et des salariés.

L'affichage de la protection sociale au rang des priorités gouvernementales a conduit à un net progrès du nombre de personnes couvertes (China Labour Bulletin, 2019b ; National Bureau of Statistics, 2019). Selon les chiffres officiels, 293 millions de travailleurs cotisaient fin 2017 au régime de retraite pour les urbains, soit 69 % de la population active urbaine enregistrée. En revanche, seule 44 % de la population active totale cotisait alors aux deux régimes confondus (urbain et rural). À la même période, 1,18 milliard d'individus étaient couverts par une assurance médicale, soit 84 % de la population chinoise totale. Mais parmi eux, seuls 223 millions de salariés et 80 millions de retraités prenaient part au dispositif directement lié au contrat de travail, les autres 874 millions étant couverts par une assurance médicale de base. Parmi les populations les plus exposées, seuls 22 % des travailleurs migrants cotisaient en tant que salariés.

En plus des difficultés à intégrer les employés du secteur informel, les progrès de l'assurance sociale sont limités par le morcellement du système. Les localités les mieux loties résistent en effet aux mécanismes de redistribution qu'essaie d'imposer Pékin à l'échelle nationale, afin d'équilibrer les comptes dans les régions vieillissantes et moins attractives. Dans le contexte de ralentissement économique, les arguments des gouvernements locaux, mis en concurrence par les milieux d'affaires, ont déjà conduit à la décision de baisser les contributions des employeurs aux différents fonds, officiellement pour favoriser la mise en œuvre de la loi ¹. Le gouvernement central semble donc mettre l'objectif de renforcement du système de sécurité sociale entre parenthèses, privilégiant – pour l'instant ? – la baisse des taxes et cotisations pour les entreprises ².

1. Depuis janvier 2019, la collecte des cotisations est officiellement transférée à un bureau national, dans l'objectif d'unifier le système, et de renforcer sa mise en œuvre. Les dirigeants locaux, soucieux de leur attractivité aux yeux des employeurs, ont effet tendance à fermer les yeux sur les stratégies d'évitement de ces derniers.

2. W. Xu, « Contribution cut to social security welcomed », *China Daily*, April 2, 2019, <http://www.china-daily.com.cn/a/201904/02/WS5ca2b332a3104842260b3d05.html>.

En outre, l'absence de mécanismes de négociation collective permettant de canaliser les intérêts des travailleurs limite leur capacité d'exiger une répartition plus juste des fruits de la croissance (encadré 2) ⁶.

Encadré 2

L'absence de mécanismes de négociation collective, obstacle à la mise en œuvre des politiques sociales

Les dirigeants de la République populaire de Chine ont, dès les années 1950, privé les travailleurs de leurs droits collectifs fondamentaux (liberté syndicale, droit de grève et négociation collective). Le pays n'a ainsi toujours pas ratifié les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la liberté d'association (n° 87), la négociation collective (n° 98) et le droit de grève (n° 105 et 87). Les tentatives de création d'organisations indépendantes se soldent systématiquement par une répression de la part des autorités, comme l'illustre le cas récent des ouvriers de l'usine JASIC à Shenzhen et des étudiants les ayant soutenus : des dizaines d'individus ont été arrêtés durant l'été 2018, certains d'entre eux étant toujours en détention un an plus tard.

Le système chinois de relations professionnelles est ainsi profondément marqué par la soumission du syndicat officiel (la Fédération nationale des syndicats chinois, le seul autorisé) au parti unique. La constitution d'un mouvement de travailleurs autonome est en effet considérée comme un risque majeur de contestation du pouvoir du Parti communiste chinois (PCC). Des tentatives visant à promouvoir des canaux de négociation collective sont certes initiées aux niveaux local et national, mais elles se heurtent irrémédiablement au déficit de représentation des intérêts des salariés. Le développement d'une relation salariale individuelle ne s'est donc paradoxalement pas accompagné de mécanismes permettant aux travailleurs de se défendre collectivement.

Loin de pacifier les relations de travail, ce vide institutionnel a favorisé le développement des conflits individuels et collectifs. Les grèves limitées à l'enceinte de l'entreprise, et portant sur des revendications strictement économiques, ne font pas l'objet d'une répression systématique. Il n'est d'ailleurs pas rare que les grévistes obtiennent gain de cause, leurs revendications portant généralement sur la mise en œuvre du droit (paiement des cotisations patronales à l'assurance sociale, des arriérés de salaires, etc.). La diffusion et la pérennisation des protestations sont cependant intolérables aux yeux des autorités. La « dépolitisation » des conflits du travail limite grandement les possibilités d'appuyer des demandes consistantes, ainsi que la capacité des travailleurs à faire pression sur le long terme pour la mise en œuvre de leurs droits (Séhier, 2017). Depuis 2014, le durcissement du régime de Xi Jinping a encore renforcé les risques encourus par les organisateurs d'actions collectives et par les activistes soutenant les travailleurs.

6. Pour une analyse approfondie de l'évolution des salaires et des institutions du travail en Chine, voir Périsset, Séhier (2019).

Encadré 3

Délocalisations chinoises et développement du salariat industriel

Dans les années 1990, les stratégies d'externalisation et de baisse des coûts salariaux des multinationales et des donneurs d'ordres ont contribué au développement industriel chinois, combiné à la destruction d'emplois dans les pays occidentaux. Aujourd'hui, ce phénomène tend à se reproduire, cette fois-ci au détriment de l'industrie manufacturière chinoise (Séhier, 2018). Outre la hausse des coûts de production et les protestations des travailleurs migrants, l'adoption de réglementations environnementales plus strictes par les autorités chinoises, les différends commerciaux avec les États-Unis ¹, ainsi que les politiques d'attraction des investissements directs à l'étranger (IDE) des pays concurrents nourrissent la dynamique de délocalisations.

Sans grande surprise, la croissance industrielle de ces pays s'accompagne du développement de relations d'emploi très défavorables aux salariés et de dégâts environnementaux majeurs. Pour l'instant au moins, les dirigeants politiques privilégient en effet l'insertion rapide dans les chaînes de production mondialisées et la recherche d'une baisse des déficits commerciaux à des stratégies de développement économique et social bénéficiant au plus grand nombre, à l'instar de la multiplication des concessions accordées aux capitalistes étrangers – pour la plupart originaires de Chine.

À titre d'exemple, l'insertion du Cambodge dans la mondialisation repose en grande partie sur les secteurs de l'habillement et des chaussures, qui représentent les trois quarts de ses exportations en valeur. Le développement de zones économiques spéciales (ZES), dans lesquelles les investisseurs étrangers bénéficient de conditions fiscales avantageuses et d'exonérations sur les droits de douane, a accéléré la dynamique de délocalisations en provenance de Chine. La réglementation du travail y est encore plus défavorable que dans le reste du pays.

Une enquête réalisée dans la ZES de Sihanoukville (Franceschini, 2017) révèle que les travailleuses ² accomplissent près de 60 heures par semaine, pour un salaire mensuel moyen, heures supplémentaires comprises, de 215 euros en 2016 ³. Les employeurs n'ont par ailleurs recours qu'à des contrats courts (de 3 à 6 mois), ne contribuent pas aux dispositifs de protection sociale, et peuvent organiser sans entrave la stigmatisation d'éventuels *leaders* syndicaux, s'assurant qu'ils ne pourront trouver un emploi en placardant leurs photos à travers la ZES.

En Éthiopie, le financement d'infrastructures de transport et de télécommunications s'accompagne également de la construction d'usines textiles par des industriels chinois – par ailleurs sous-traitants des principaux donneurs d'ordres occidentaux, tels qu'Inditex, H&M et Décathlon. Le récent intérêt pour ce pays en plein essor démographique se traduit très concrètement par une forte croissance de l'emploi industriel (passé de 8 à 12 % de l'emploi total de 2013 à 2018) et par un début d'exode rural, dans une société encore très largement agraire. Mais la stratégie de spécialisation dans un secteur à faible valeur ajoutée et dépendant d'entreprises étrangères ne semble pas viable économiquement, et moins encore



sur le plan social. En l'absence de salaire minimum, le salaire en vigueur s'établit en effet à 23 euros par mois dans l'industrie textile – soit quatre fois moins que le salaire minimum bangladais, et sept fois moins que le salaire minimum cambodgien (Barrett, Baumann-Pauly, 2019) – mais surtout bien en deçà d'un revenu permettant d'atteindre un niveau de vie décent.

1. S. Leng, H. He, « Trade war to hit high-end US fashion brands dependent on specialised Chinese manufacturing », *South China Morning Post*, Mays 15, 2019, <http://bit.ly/2kdTM3Q>.

2. Comme dans la plupart des pays concernés, la main-d'œuvre dans l'industrie manufacturière est essentiellement composée de jeunes femmes s'établissant pour la première fois en dehors des zones rurales.

3. On peut supposer que ce chiffre est aujourd'hui légèrement supérieur : au moment de l'enquête, en 2016, le salaire minimum (sans heures supplémentaires) s'établissait à 123 euros par mois, contre 161 euros en 2019.

Ces obstacles à la mise en œuvre de mécanismes redistributifs au profit des salariés se traduisent au niveau macro-économique par la persistance d'une faible contribution de la consommation des ménages au PIB. Selon les données de la Banque mondiale, elle n'en représentait que 38 % en 2017, contre 54 % en France ou 68 % aux États-Unis. En plus d'une faible demande domestique, l'incapacité à bâtir un régime de croissance durable se traduit également par une hausse des inégalités et une concentration toujours plus forte des richesses entre les mains des catégories les plus aisées (Piketty *et al.*, 2017).

Les investissements à l'étranger comme fuite en avant

Parmi les principaux objectifs économiques des Nouvelles routes de la soie, les projets d'infrastructures apparaissent donc comme un moyen d'offrir aux grandes entreprises chinoises des opportunités d'investissement qui viennent compenser la diminution des investissements gouvernementaux. Ces programmes sont le plus souvent financés

sous la forme de prêts consentis aux gouvernements étrangers, permettant par la même occasion de limiter les risques de bulles financières liées à un excédent de liquidités disponibles en interne. En Afrique, une partie du financement des infrastructures est en outre liée à l'octroi de concessions sur plusieurs années sur des ressources naturelles, permettant ainsi à la Chine de sécuriser et de diversifier ses approvisionnements en matières premières. Les investissements dans les télécommunications et la fibre optique sont également un catalyseur de l'objectif de montée en gamme industrielle, en s'appuyant sur les effets d'apprentissage et les économies d'échelle. Enfin, alors que le marché intérieur est moins dynamique que prévu, les entreprises chinoises voient dans le développement des classes moyennes dans les pays émergents un marché potentiel à conquérir.

L'industrie manufacturière chinoise, moins intensive en capitaux qu'en main-d'œuvre, rencontre également de grandes difficultés. La conjonction de plusieurs facteurs conduit les donneurs d'ordres occidentaux et japonais, dans les secteurs de l'habillement, du jouet, ou encore de l'assemblage électronique, à se

tourner vers des sous-traitants situés dans d'autres pays de la région (encadré 3). L'Asie du Sud-est (Vietnam, Myanmar, etc.) et du Sud (notamment le Bangladesh) en sont les premiers bénéficiaires, même si d'autres pays plus éloignés géographiquement cherchent également à attirer ces délocalisations. Bien souvent, les propriétaires de ces usines restent quant à eux des capitalistes chinois ⁷.

Cette dynamique de délocalisation des activités à faible valeur ajoutée est en accord avec l'objectif de montée en gamme affiché par les autorités chinoises, visant à concentrer les efforts de la politique industrielle sur les secteurs de haute technologie. Elle permet par la même occasion de reporter sur ses voisins certaines des activités les plus polluantes, telles que la teinture des vêtements ou le tannage du cuir. Dans le contexte de « guerre commerciale » engagé entre les États-Unis et la Chine par le Président américain Donald Trump, les fabricants chinois cherchent également à contourner les barrières commerciales en bénéficiant de la multiplication des accords de libre-échange dans la région ⁸, tout en affirmant leur place centrale dans les chaînes globales de valeur.

L'intensification des liens commerciaux avec les régions frontalières permet

également de donner un nouvel élan aux politiques de désenclavement de territoires éloignés des provinces côtières industrialisées. La province occidentale du Xinjiang, dont la population ouïghoure subit depuis plusieurs années le durcissement de la répression des autorités centrales, occupe ainsi une place centrale dans ce projet de par sa situation géostratégique. Frontalière avec huit pays, elle constitue le point de passage obligé des voies ferroviaires et routières vers l'Asie centrale, puis vers l'Europe, et connaît en conséquence un développement massif de ses infrastructures. Ces investissements s'accompagnent d'un discours officiel louant les progrès économiques et sociaux permis par le soutien du gouvernement central, alors que les bénéfices pour la population locale restent pour le moins contestables ⁹.

Aux yeux des autorités chinoises, les Nouvelles routes de la soie représentent ainsi un instrument de cohésion nationale, après trois décennies de croissance économique ayant surtout profité aux provinces côtières. Plus largement, l'affirmation de la puissance chinoise est mobilisée par les dirigeants pour exalter le nationalisme de la population et réaffirmer la légitimité de leur pouvoir.

7. Il peut s'agir d'entreprises localisées en Chine « continentale » ou à Hong Kong. Les capitalistes de Taiwan sont également très présents en Asie du Sud-Est.

8. La participation américaine au partenariat transpacifique, stratégie de l'ex-Président Barack Obama visant à isoler la Chine, a finalement été abandonnée par Donald Trump. Cela n'a pas empêché l'entrée en vigueur du Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership (CPTPP, Accord global et progressif pour un partenariat transpacifique) en décembre 2018, regroupant 11 pays, parmi lesquels le Canada et l'Australie. Après la ratification d'un accord de libre-échange avec Singapour en février 2019, l'Union européenne poursuit quant à elle les négociations bilatérales avec les différents membres de l'ASEAN. L'entrée en vigueur de l'accord entre l'Union européenne (UE) et le Vietnam (EVFTA), à l'origine prévue pour fin 2018, a finalement été reportée après les élections européennes de mai 2019.

9. Un rapport de l'Organisation des Nations unies (ONU) de 2018 a ainsi confirmé l'existence de camps d'internement regroupant jusqu'à 1 million de musulmans au Xinjiang (United Nations Human Rights, 2018). La province du Yunnan (sud-ouest), située à la frontière du Myanmar, du Laos et du Vietnam, et où la situation politique est beaucoup moins tendue, voit également fleurir d'importants projets d'infrastructures.

Conclusion

Depuis le lancement des Nouvelles routes de la soie, le gouvernement chinois met en avant sa volonté de développer des relations harmonieuses avec de nouveaux partenaires. De nombreux analystes y voient au contraire le déploiement d'un multilatéralisme de façade, visant à s'imposer comme une grande puissance aux yeux des pays occidentaux, et à s'assurer un réseau de vassaux au sein des pays en développement. Mais l'examen des difficultés économiques et sociales du capitalisme chinois laisse entrevoir une autre réalité : la politique extérieure en vigueur se situe dans le prolongement de la montée des contradictions du régime de croissance. Plutôt que de proposer un mode de développement soutenable, fondé sur une plus juste redistribution des richesses et un réel respect de l'environnement, c'est au contraire l'exploitation de la main-d'œuvre et des ressources naturelles à l'étranger qui devient l'une des priorités des investisseurs publics et privés chinois.

Dans de nombreux pays, ces investissements semblent susciter du ressentiment contre la présence chinoise, bien loin de l'objectif « gagnant-gagnant » affiché par le gouvernement chinois. Pour l'instant, aux yeux des populations locales, les craintes liées aux perspectives d'endettement à long terme, à l'opacité des contrats passés avec les dirigeants locaux, ou encore à la mainmise de la Chine sur les ressources naturelles prennent le pas sur les potentielles retombées positives de tels investissements. Les protestations ont déjà pris un tour violent en Asie centrale et au Pakistan, où les représentations diplomatiques et les intérêts économiques sont désormais la cible d'attaques répétées.

Il est encore trop tôt pour évaluer la capacité des investissements chinois à engendrer des relations économiques et culturelles bénéfiques pour les territoires concernés. Mais jusqu'à présent, au-delà des discours bienveillants des autorités publiques et des capitalistes chinois, la création d'emplois de qualité et la protection de l'environnement ne figurent pas dans leurs priorités. On peut imaginer que les populations concernées n'attendront pas 2049 pour protester d'être devenues la cible du report des excès du capitalisme chinois.

Sources :

Barrett P.M., Baumann-Pauly D. (2019), *Made in Ethiopia: Challenges in the Garment Industry's New Frontier*, New York University Stern Center for Business and Human Rights, https://issuu.com/nyusterncenterforbusiness-andhumanri/docs/nyu_ethiopia_final_online.

Boyer R. (2015), « Diversité des capitalismes asiatiques, basculement des relations internationales », in Alary P., Lafaye de Micheaux E. (dir.), *Capitalismes asiatiques et puissance chinoise : Diversité et recomposition des trajectoires nationales*, Paris, Presses de Sciences Po, p.53-91.

China Labour Bulletin (2019a), *Employment and Wages*, updated in July, <https://clb.org.hk/content/employment-and-wages>.

China Labour Bulletin (2019b), *China's Social Security System*, updated in March, <https://clb.org.hk/content/china%E2%80%99s-social-security-system>.

Franceschini I. (2017), « Outsourcing exploitation: Chinese and Cambodian garment workers compared », *Made in China*, n° 3, p.34-41.

National Bureau of Statistics (2019), « Statistical Communiqué of the People's Republic of China on the 2018 National Economic and Social Development », February 28, http://www.stats.gov.cn/english/PressRelease/201902/t20190228_1651335.html.

Périsse M., Séhier C. (2019), « Analysing wages and labour institutions in China: An unfinished transition », *The Economic and Labour*

CHINE

Relations Review, vol.30, n°3, p.400-421, <https://doi.org/10.1177/1035304619860315>.

Piketty T., Yang L., Zucman G. (2017), « Capital accumulation, private property and rising inequality in China, 1978-2015 », *NBER Working Paper*, n°23368, June, <https://doi.org/10.3386/w23368>.

Séhier C. (2017), « Le gouvernement chinois peut-il réorienter le régime d'accumulation ? Une analyse au prisme des transformations du rapport salarial », *Revue de la régulation*, n°21, 1^{er} semestre, <https://doi.org/10.4000/regulation.12241>.

Séhier C. (2018), « Industrie mondiale de la chaussure : mettre fin à la course au moins-disant social », *Revue Projet*, n°336, octobre, p.42-46.

United Nations Human Rights (2018), « Committee on the Elimination of Racial Discrimination reviews the report of China », Office of the high commissioner, August 13, <http://bit.ly/2llKtcq>.

Zhang L. (2016), « Rebalancing in China, progress and prospects », *IMF Working Papers*, WP/16/183, September, <https://doi.org/10.5089/9781475532937.001>.